

employés varient du travail d'entretien aux minutieuses expériences de laboratoire, pour lesquelles nous recrutons des diplômés en sciences. N'ayant pas d'autre moyen d'engager du monde pour du service autre que le service officiel de gendarme, si je ne puis trouver chez nos agents en uniforme le spécialiste qu'il me faut, je recours au pouvoir qui m'est conféré pour engager un homme à titre de gendarme spécial ou à titre de civil. Les diverses fonctions à assigner se rattachent à presque tout ce que nous avons à accomplir.

M. MITCHELL (*London*): L'engagé porte-t-il quelque carte ou plaque d'identité?

Le commissaire NICHOLSON: Si son travail l'exige, oui. Les gendarmes spéciaux en sont d'ailleurs pourvus. Quelques-uns portent même l'uniforme.

M. MITCHELL (*London*): Ah, bon!

Le commissaire NICHOLSON: Lorsqu'un de ces engagés est adjoint à des gendarmes réguliers, il porte l'uniforme. Ainsi, les gendarmes spéciaux que nous postons dans les réserves indiennes portent notre uniforme, modifié dans quelques détails. Plusieurs des hommes affectés à la Division maritime sont des gendarmes spéciaux qui portent l'uniforme.

M. MITCHELL (*London*): S'agit-il de spécialistes comme les mécaniciens dont nous parlions tantôt?

Le commissaire NICHOLSON: Oui, des gendarmes spéciaux occupent des emplois de mécanicien et de matelot de pont.

M. MITCHELL (*London*): Portent-ils l'uniforme?

Le commissaire NICHOLSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 399 est-il approuvé?

(Approuvé.)

(Les crédits 400 à 403 sont approuvés.)

M. WINCH: Ne serait-il pas opportun d'étudier les crédits 404 et 405 ensemble vu qu'ils ont le même objet?

Le PRÉSIDENT: Mais, oui.

Pensions et autres prestations

404. Pensions aux membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, selon le détail des affectations, \$6,439.

405. Contribution de l'État au Compte des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, \$986,710.

M. WINCH: Je me résigne mal à croire que vous n'avez besoin que de \$6,439 pour le premier de ces crédits-là. Monsieur le commissaire, voudriez-vous nous décrire le régime de l'indemnisation des familles? Je présume que ce sont des cas qui ne relèvent pas de la loi sur les accidents du travail, et comme le montant me paraît bien minime, j'aimerais que le commissaire nous dise en quoi consiste le régime d'indemnisation des familles de gendarmes qui ont été tués ou blessés.

Le commissaire NICHOLSON: Deux ou trois modalités sont applicables dans les cas de ce genre. La plupart des veuves énumérées ici touchent cette pension-là depuis bien des années. Les maris ont été tués il y a déjà longtemps.

M. WINCH: Le montant demandé est bien petit. Il ne s'élève qu'à \$6,000 et quelque.

Le commissaire NICHOLSON: Dix veuves seulement touchent cette pension et le montant du crédit est le même depuis assez longtemps. Les noms me sont familiers et je sais que les pensions en question sont servies depuis nombre d'années, depuis plus de vingt ans en certains cas. Les hommes participant au régime de la pension de retraite contributive peuvent toucher une pension d'invalidité concurremment avec la pension de retraite. Sous l'ancien